Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20261112-COM20261101-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance Du Conseil municipal du 12 novembre 2026

L'an 2026, le 12 novembre 2026 à 18 heures, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 6 novembre 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, Mme Françoise BOURHIS, M. Jean-Guy MAO, Mme Laurie BREBANT, Mme Céline RIGOUS, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, Mme Sophie SELLIN, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Caroline LE GOUALLEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

M. Jean-Louis BLOT au Maire

M. Fabian SALAUN à Mme Sandrine MANUSSET

La secrétaire de séance :

M. Jean-Guy MAO a été élu secrétaire de séance

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 21
Procuration : 2
Absent : 0

Délibération 2026 11 01- Intercommunalité- Pacte de gouvernance

Rapporteur : Gérard MARTIN

Par délibération du 7 mai 2026, le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération a décidé d'élaborer un nouveau Pacte de gouvernance.

Les pactes de gouvernance ont été institués par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et constituent pour les EPCI un outil souple permettant de définir les relations entre les communes membres et l'intercommunalité, d'organiser les modalités de prise de décision et de renforcer la transparence ainsi que la participation des élus municipaux à la gouvernance intercommunale. Le pacte peut aussi contenir des orientations en matière de mutualisation de services et les objectifs en matière d'égale représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance.

Un premier pacte de gouvernance avait été instauré lors du mandat précédent.

Le conseil communautaire du 24 septembre dernier a adopté un nouveau pacte de gouvernance pour le mandat, en enrichissant son contenu par rapport au précédent mandat, notamment sur les volets « liens institutionnels avec les communes » et « liens avec les habitants ».

Il prévoit notamment la création d'un Comité de prospective territoriale, qui associera 1/3 d'habitants tirés au sort, 1/3 d'élus et 1/3 d'associations, et serait consulté sur les grands projets du territoire.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20261112-COM20261101-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 12 novembre 2026

Le calendrier d'adoption du Pacte est le suivant :

- Avis du bureau sur le projet de Pacte : 15 septembre 2026
- Délibération sur le projet de Pacte : 24 septembre 2026
- Transmission du projet de Pacte aux Communes : au plus tard le 30 septembre 2026
- Délibérations des communes : octobre / novembre
- Bureau communautaire : 1er décembre 2026
- Conseil communautaire : 10 décembre 2026

Le conseil communautaire devra l'adopter au plus tard 9 mois après le renouvellement général, soit le 28 décembre 2026 au plus tard, étant précisé que l'avis des conseils municipaux de chaque commune membre sur le projet de pacte devra avoir été rendu dans les deux mois qui précèdent.

Vu la délibération 20260924_03 du conseil communautaire en date du 24 septembre 2026 approuvant le pacte de gouvernance ci-annexé pour le mandat 2026-2032 ;

Vu le courrier en date du 5 octobre 2026 du président de Concarneau Cornouaille Agglomération sollicitant la présentation de ce pacte en vue de son adoption devant les conseils municipaux des communes de la communauté d'agglomération ;

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur le projet de pacte ci-annexé. Dès que l'avis sera prononcé par les conseils municipaux, le pacte de gouvernance sera soumis à délibération lors du conseil communautaire le jeudi 10 décembre 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider le projet de Pacte de gouvernance ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

